



PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale  
des territoires

Service  
de l'économie agricole

Unité  
Système exploitation,  
filères et financement de  
l'agriculture

**ARRETE**  
**approuvant le projet agricole départemental**

Le préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur et Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural, et notamment ses articles L.511-3 et R.313-1,

VU l'arrêté approuvant le plan régional d'aménagement rural (PRAD) de la région Bourgogne en date du 27 août 2013,

VU l'avis de la chambre départementale d'agriculture de l'Yonne, réunie en session extraordinaire le 13 mars 2014,

VU l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, réunie en formation plénière le 3 septembre 2014,

SUR proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le projet agricole départemental déterminant les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation dans l'Yonne est annexé au présent arrêté.

.../...

Article 2 : Un tableau d'indicateurs de suivi sera tenu par la chambre d'agriculture et un bilan sera présenté chaque année en commission départementale d'orientation de l'agriculture plénière.

Article 3 : Ce projet agricole départemental (PAD) entre en vigueur à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Yonne et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le 27 OCT. 2014

le Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond LE DEUN', written over a horizontal line.

Raymond LE DEUN